

SERVICE MANDATAIRE - Tarifs au 1er JUILLET 2021

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides financières dont vous pouvez être bénéficiaire.

FRAIS DE MANDAT A LA CHARGE DU PARTICULIER EMPLOYEUR

| | |
|--------------------|-------------------------|
| FRAIS DE DOSSIER : | 40.00 € A L'INSCRIPTION |
|--------------------|-------------------------|

FRAIS DE GESTION ET D'ADHESION :

| | |
|--|-------------------|
| De 1 HEURE A 70 HEURES : | 1.63 € DE L'HEURE |
| DE 71 HEURES A 100 HEURES : | 1.18 € DE L'HEURE |
| AU DELA DE 100 HEURES : | 0.97 € DE L'HEURE |
| FORFAIT POUR PLUS DE 300 HEURES DANS LE MOIS : 213 € | |
| A régler mensuellement à l'Association d'après la facture que nous vous adressons. | |

POUR INDICATION, COUT DU SALAIRE CHARGÉ

| ACTIVITE | HEURE EXONEREE (+ de 70 ans ; APA ; Handicapé) | HEURE NON EXONEREE (- de 70 ans) |
|--|---|-------------------------------------|
| EMPLOYÉ FAMILIAL A NIVEAU 1 | 13.34 € | 14.31 € |
| EMPLOYÉ FAMILIAL B NIVEAU 2 | 13.42 € | 14.41 € |
| ASSISTANTE DE VIE A NIVEAU 3 | 13.62 € | 14.66 € |
| ASSISTANTE DE VIE B NIVEAU 4 | 13.87 € | 14.97 € |
| ASSISTANTE DE VIE C NIVEAU 5 | 14.09 € | 15.26 € |
| ASSITANTE DE VIE D NIVEAU 6 | 14.71 € | 16.02 € |
| GARDE DE NUIT CALME NIVEAU 3 | 53.39 € La nuit | 44.87 € La nuit |
| GARDE DE NUIT AGITEE NIVEAU 3 | 97.96 € La nuit | 98.59 € La nuit |
| ACCOMPAGNATEUR/PERSONNE DE COMPAGNIE - NIVEAU 2 | 9.49 € | 9.49 € |

→ Vous devez régler votre salarié mensuellement, avec le bulletin de salaire que vous adressera l'Association.

→ Vous devez régler les charges sociales directement à l'URSSAF. Nous vous les enverrons trimestriellement

Les sommes que vous versez dans le cadre des prestations fournies par UNA Saint-Junien ouvrent droit à un avantage fiscal selon la loi de finances en vigueur. Nous vous adressons chaque année une attestation fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

N'hésitez pas à contacter le service mandataire pour obtenir plus d'informations.

Devis gratuit.

Décret Arrêté du 17/03/15 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne :

"Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande."

